

glais, ni le français, pour faire d'eux des communistes conformément aux doctrines des bolchévistes de Russie. Il est une source de grande agitation, car on découvre toujours un communiste partout où des troubles sont à la veille d'éclater.

Nous avons dit au Gouvernement qu'il peut obtenir de la gendarmerie à cheval tous les renseignements dont il a besoin. Elle les possède et les a attentivement examinés, je n'en doute pas. Pourquoi donc le Gouvernement ne chasse-t-il pas ces brebis galeuses de ce pays où tout est si beau, où chacun est si heureux, où la loi et le bon ordre sont observés—bref, de ce pays qui, au dire de quelques collègues, devient une Terre promise? Pourquoi, avant d'agir, nous faut-il attendre que le poison se soit infiltré et répandu dans l'organisme social, et qu'il produise des tumeurs malignes? Honorables messieurs, le Canada produit bien des choses de différentes espèces dont les unes sont d'une qualité qu'on ne saurait trouver nulle part au monde; mais ce qu'il produit de mieux, ce sont des fils. Oublions ici les avantages politiques que nous pouvons avoir, et entendons-nous afin d'adopter des mesures qui préserveront les admirables qualités de notre race. L'une des meilleures mesures que nous puissions prendre, c'est de préserver ce pays contre la contamination par des éléments étrangers.

La seconde, c'est de sauvegarder ce qui, dans nos coutumes et nos lois, peut préserver et développer les excellentes qualités que nos aïeux nous ont transmises et que nous respectons et aimons. Le Gouvernement ayant failli dans cette affaire, qu'il répare maintenant le tort qu'il a causé.

En terminant, souffrez que je rappelle à l'honorable leader du Sénat qu'avec son talent hors ligne, il a, en 1927, mis sur le tapis un sujet désagréable après avoir, au préalable, fait cette promesse: "Nous comptons décréter sous peu des prescriptions qui mitigeront et amenderont le projet qui nous est présenté. Nous recherchons un système par lequel les pensions à la vieillesse, au lieu d'être fournies par le Trésor, dépendront des contributions de ceux qui en bénéficient." J'exprime donc l'espoir que, ayant prévarié et désirant faire sa coulpe, le Gouvernement tiendra la promesse faite au Sénat.

L'honorable M. DANDURAND: Je rappellerai à mon honorable ami qu'en déposant le projet touchant les pensions à la vieillesse, j'ai dit que le parlement britannique avait décrété une loi semblable qui avait été suivie plus tard d'un système de contributions. J'ai laissé entendre que le Canada lui emboîterait probablement le pas. J'ai exprimé l'avis qu'un

jour viendrait peut-être où le projet, prenant plus d'ampleur, devrait reposer sur un prélèvement fait sur les contribuables ou sur les bénéficiaires. De deux choses, l'une; les pensions viendraient du Trésor ou des contributions versées par les employés, les patrons et les différents gouvernements du pays.

L'honorable M. BEAUBIEN: M'est-il permis de rappeler à mon honorable ami que l'honorable sénateur de Salaberry (l'honorable M. Béique) a approfondi la question relativement à un projet par lequel les compagnies d'assurance auraient contribué à la création et à la gestion d'une caisse de pensions à la vieillesse?

Sur la proposition de l'honorable M. Lynch-Staunton, la suite du débat est renvoyée.

## BILL DES PLANTES-RACINES POTAGERES

### PREMIERE LECTURE

Bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant la loi des plantes-racines potagères".—L'honorable M. Dandurand.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Séance du 14 février 1929.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi. Le Président occupe son fauteuil.

Prières et affaires de routine.

## CONVENTION ET PROTOCOLE CONCERNANT LES CHUTES NIAGARA RATIFICATION

L'honorable M. DANDURAND propose:

Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la Convention et le Procéle ayant pour objet de prévenir, par la construction d'ouvrages de consolidation, l'amointrissement des Chutes Niagara, et de prendre, à titre d'expérience, une plus grande quantité d'eau de la rivière Niagara, lesquels Convention et Procéle ont été signés à Ottawa le deuxième jour de janvier mil neuf cent vingt-neuf, au nom de Sa Majesté pour le Dominion du Canada, par le plénipotentiaire y mentionné, et que cette Chambre approuve cette Convention et ce Procéle.

Il dit: Honorables messieurs, je veux énumérer les éléments principaux de la convention et du protocole concernant les chutes Niagara qui viennent d'être signés par le Canada et les États-Unis et qui tendent à protéger la beauté naturelle des chutes et des rapides Niagara.

Tout d'abord je vous dirai que l'heureuse issue des négociations est due en grande